La parution de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 21 mai 2024 et signé par le greffier et le maire ou la personne qui présidera cette séance.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC VILLE D'ACTON VALE

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil de la Ville d'Acton Vale, tenue à l'Hôtel de Ville d'Acton Vale, le 6 mai 2024 à 20 h 00 heures et à laquelle sont présents :

Siège #1 - Yves Arcouette

Siège #2 - Johanne Joannette

Siège #3 - Raymond Bisaillon

Siège #4 - Annie Gagnon

Siège #5 - Bruno Lavallée

Siège #6 - Pierrette Lajoie

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Éric Charbonneau. Monsieur Stéphane Chagnon directeur général et madame Claudine Babineau, OMA, greffière, assistent également à cette assemblée.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2024-05-199 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu d'accepter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 6 mai 2024.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

- 1 OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
 - **3.1** Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 avril 2024.

4 - CORRESPONDANCE

- **4.1** Demande d'utilisation du préau au parc Donald-Martin Cours de danse en ligne.
- **4.2** Demande d'appui de Ressources-Femmes de la région d'Acton.
- **4.3** Demande de reconnaissance pour la journée mondiale du Falun Dafa.

5 - CONSEIL

- **5.1** Résolution pour autoriser des dépenses effectuées par des conseillers (ères) ainsi que le paiement de ces dépenses.
- **5.2** Projet pilote Relais-Vélo Villages-Relais d'Acton Vale dans le cadre du programme des Villages-Relais du MTMD.

- **5.3** Appel d'offres no. 2024-08 Contrat de déneigement Fin du processus.
- 5.4 Résolution pour désigner les signataires d'une entente à intervenir avec le Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe -Aménagement de terrains de Pickleball.

6 - RAPPORTS MENSUELS

- 6.1 Dépôt du rapport du service incendie
- 7 RAPPORTS DES DÉPARTEMENTS RELATIVEMENT AUX ACHATS MUNICIPAUX
- 8 DIRECTION GÉNÉRALE
- 9 TRÉSORERIE
 - **9.1** Résolution pour autoriser le paiement des déboursés et comptes à payer.

10 - GREFFE MUNICIPAL

10.1 - Résolution pour désigner la signataire d'une quittance / Desjardins Assurances générales Inc.

11 - RESSOURCES HUMAINES

- **11.1** Résolution pour autoriser l'embauche d'étudiants pour la saison estivale 2024 Gymnastique.
- **11.2** Résolution pour autoriser l'embauche d'étudiants pour la saison estivale 2024 Sauveteurs aquatiques.
- **11.3** Résolution pour autoriser l'embauche d'étudiants pour la saison 2024.

12 - COUR MUNICIPALE

12.1 - Renouvellement de la base de données - Éditions SR.

13 - BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

13.1 - Dépôt du rapport annuel de la bibliothèque.

14 - TRAVAUX PUBLICS

14.1 - Résolution pour autoriser le paiement d'une facture émise par Michaudville.

15 - LOISIRS

16 - TRAITEMENT ET ÉPURATION DES EAUX USÉES

16.1 - Adjudication du contrat pour des services professionnels en ingénierie pour la modélisation des réseaux d'égout sanitaire et pluvial ainsi que du plan de gestion des débordements.

17 - INCENDIE

18 - AMÉNAGEMENT ET URBANISME

- **18.1** Résolution relative à des demandes de dérogations mineures au règlement de zonage no.069-2003 (Atelier mécanique Formida).
- **18.2** Résolution relative à une demande de dérogation mineure au règlement de zonage 069-2003 (1495, rue d'Acton).
- **18.3** Résolution relative à une demande présentée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (Réf: Éric Morel).
- **18.4** Demande d'entretien dans le cours d'eau Mandeville-Tessier #8888 (Ferme R.F S.E.N.C.).

19 - VARIA

- 19.1 Vote de félicitations à la Chambre de commerce.
- 19.2 Vote de félicitations.
- 19.3 Vote de félicitations.
- 20 PÉRIODE DE QUESTIONS
- 21 CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2024-05-200

3.1 - Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 avril 2024.

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 15 avril 2024, au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture (art. 333, LCV);

La conseillère Johanne Joannette propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisaillon et il est résolu d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 avril 2024, tel que rédigé par la greffière.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4 - CORRESPONDANCE

2024-05-201

4.1 - Demande d'utilisation du préau au parc Donald-Martin - Cours de danse en ligne.

Attendu que monsieur Rénald Larocque soumet une demande au conseil pour l'utilisation du préau au parc Donald-Martin, afin d'y offrir des soirées de danse en ligne gratuitement, les jeudis de 19h à 21h, du 6 juin au 26 septembre 2024;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisaillon et il est résolu :

Que la Ville autorise monsieur Larocque à utiliser, les jeudis, de 19h à 21h, le préau du parc Donald-Martin, du 6 juin au 26 septembre 2024, avec accès au panneau électrique, pour offrir des soirées de danse en ligne gratuitement;

Que l'utilisation du préau au parc Donald-Martin n'est pas à usage exclusif à monsieur Larocque.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2024-05-202

4.2 - Demande d'appui de Ressources-Femmes de la région d'Acton.

Attendu que Ressources-Femmes de la région d'Acton entend déposer une demande d'aide financière au Fonds régions et ruralité – Volet 4, pour des projets locaux de vitalisation auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

Attendu que Ressources-Femmes sollicite la Ville d'Acton Vale afin que cette dernière démontre son accord avec le dépôt de leur demande d'aide financière;

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale appuie Ressources-Femmes pour le dépôt d'une demande d'aide financière au Fonds régions et ruralité – Volet 4, auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4.3 - Demande de reconnaissance pour la journée mondiale du Falun Dafa.

Pour souligner la 32^e Journée mondiale du Falun Dafa, qui aura lieu le 13 mai prochain, l'association tiendra diverses activités à travers le Québec et le Canada et que pour cette occasion, l'association demande une reconnaissance, qui pourrait prendre la forme d'une lettre de vœux ou de salutations ou d'une vidéo.

Le conseil en prend acte.

5 - CONSEIL

2024-05-203

5.1 - Résolution pour autoriser des dépenses effectuées par des conseillers (ères) ainsi que le paiement de ces dépenses.

La conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu d'autoriser la dépense et le paiement de cette dépense, à même le poste budgétaire 02-110-00-310, de la conseillère suivante, pour le mois de mai 2024 :

	Participation de Pierrette Lajoie à la	44.40 \$
8 mai 2024	présentation de l'EQDEM à St-Hyacinthe	44.40 Þ

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2024-05-204

5.2 - Projet pilote - Relais-Vélo - Villages-Relais d'Acton Vale dans le cadre du programme des Villages-Relais du MTMD.

Attendu que le programme de reconnaissance des villages-relais comprend une charte de qualité, les engagements du village-relais et les modalités de sa gestion;

Attendu que le village-relais de la Ville est situé sur le tracé de la Route verte et qu'il dispose d'un terrain municipal pouvant accueillir les bornes de recharge et réparation pour vélos, il a été sélectionné dans le cadre de ce projet pilote, sa localisation étant importante afin d'assurer la sécurité des usagers de la Route verte;

En conséquence, la conseillère Johanne Joannette propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisaillon et il est résolu :

Que ce Conseil prend acte de l'ENTENTE du projet pilote d'installation de bornes de recharge pour vélos électriques et bornes de réparation pour vélos à intervenir entre le ministère des Transports et de la Mobilité durable et la Ville d'Acton Vale; Que ce Conseil désigne le maire, monsieur Éric Charbonneau comme signataire de cette convention.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2024-05-205

5.3 - Appel d'offres no. 2024-08 - Contrat de déneigement - Fin du processus.

Attendu que le 7 mars 2024, la Ville a publié l'appel d'offres numéro no. 2024-08 concernant le contrat de déneigement, de déglaçage et d'entretien du réseau routier d'Acton Vale;

Attendu que certaines informations portées à l'attention de la Ville permettent de croire que le processus d'appel d'offres a été vicié;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et résolu :

De mettre fin au processus d'appel d'offres no. 2024-08 concernant le contrat de déneigement, de déglaçage et d'entretien du réseau routier d'Acton Vale;

D'autoriser la publication d'un nouvel appel d'offres.

Adoptée à unanimité des conseillers présents.

2024-05-206

5.4 - Résolution pour désigner les signataires d'une entente à intervenir avec le Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe - Aménagement de terrains de Pickleball.

Attendu que l'article 29.3 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, ch. C-19) permet à une municipalité de conclure une entente avec un centre de services scolaire dans le but d'accomplir en commun l'exécution de travaux;

Attendu que la Ville d'Acton Vale désire établir une entente relative à l'aménagement de terrains de Pickleball sur le terrain du Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe, sur une partie du lot 5 901 669;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu:

De désigner le maire, monsieur Éric Charbonneau, ainsi que le directeur général, monsieur Stéphane Chagnon à signer pour et au nom de la Ville d'Acton Vale l'entente relative à l'aménagement de terrains de Pickleball sur le terrain du Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6 - RAPPORTS MENSUELS

6.1 - Dépôt du rapport du service incendie

Rapport du Service incendie.

Le conseil prend acte.

7 - RAPPORTS DES DÉPARTEMENTS RELATIVEMENT AUX ACHATS MUNICIPAUX

- 7.1 Greffe municipal et Cour municipale
- 7.2 Services culturels et sportifs
- 7.3 Travaux publics
- 7.4 Direction générale
- 7.5 Bibliothèque municipale
- 7.6 Urbanisme
- 7.7 Trésorerie
- 7.8 Incendie
- 7.9 Traitement de l'eau et épuration des eaux
- 7.10Ressources humaines

Le conseil prend acte.

8 - DIRECTION GÉNÉRALE

9 - TRÉSORERIE

2024-05-207

9.1 - Résolution pour autoriser le paiement des déboursés et comptes à payer.

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu d'approuver les déboursés et comptes ci-après et qu'ils soient payés et que ceux payés avant la présente soient ratifiés :

Liste des paiements préautorisés :	
 Liste des chèques émis et des paiements directs du 28 mars au 30 avril 2024 	60 099.46 \$
 Paiements par AccèsD du 28 mars au 30 avril 2024 	242 310.61 \$
Salaires, REER pour le mois d'avril 2024	214 558.41 \$
 Remboursement par carte de crédit -Loisirs du 1er au 30 avril 2024 	1 222.35 \$
Liste des comptes à payer :	
Pour le mois d'avril 2024	423 188.66 \$
Grand Total	941 379.49 \$

10 - GREFFE MUNICIPAL

2024-05-208

10.1 - Résolution pour désigner la signataire d'une quittance / Desjardins Assurances générales Inc.

Attendu la réception d'une quittance en date du 23 avril 2024 et signée par Desjardins Assurances Générales Inc.;

La conseillère Johanne Joannette propose, appuyée par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu :

Que le conseil de la Ville d'Acton Vale prenne acte de la quittance finale de Desjardins Assurances Générales Inc. en rapport à l'événement survenu le 20 juin 2022;

D'autoriser la greffière, madame Claudine Babineau, à signer ladite quittance.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

11 - RESSOURCES HUMAINES

2024-05-209

11.1 - Résolution pour autoriser l'embauche d'étudiants pour la saison estivale 2024 - Gymnastique.

Attendu que, pour donner suite aux offres d'emploi étudiant pour l'été 2024 publiées dans La Pensée de Bagot et sur le site internet, et suite aux entrevues pour tous ces postes;

Attendu la recommandation de la directrice Ressources humaines et directrice générale adjointe et du directeur des Services culturels et sportifs;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

D'autoriser l'embauche de :

Coordonnateur gymnastique :

Nom	Emploi	Taux	Durée	Heures/Sem
Nelly Pelchat	Coordonnateur gymnastique	Coordonnateur gymnastique	Été 2024	Selon les besoins

Moniteur gymnastique:

Nom	Emploi	Taux	Durée	Heures/Sem
Maxim Girardot	Animateur gymnastique	Animateur gymnastique	Été 2024	Selon les besoins
Maélie Robichaud	Animateur gymnastique		Été 2024	Selon les besoins
Marie-Jeanne Paré	Animateur gymnastique		Été 2024	Selon les besoins
Rose Bastien	Animateur gymnastique		Été 2024	Selon les besoins

Florence Breault	Animateur gymnastique	Animateur gymnastique	Été 2024	Selon les besoins
Clovis Gauthier	Animateur gymnastique	Animateur gymnastique	Été 2024	Selon les besoins
Kelly-Ann Timmons	Animateur gymnastique	Animateur gymnastique	Été 2024	Substitut- sur appel
Meredith Nogues	Animateur gymnastique	Animateur gymnastique	Été 2024	Substitut- sur appel

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2024-05-210

11.2 - Résolution pour autoriser l'embauche d'étudiants pour la saison estivale 2024 - Sauveteurs aquatiques.

Attendu que, suite aux offres d'emploi étudiant pour l'été 2024 publiées dans La Pensée de Bagot et sur le site internet et suite aux entrevues pour tous ces postes;

Attendu la recommandation de la directrice Ressources humaines et directrice générale adjointe et du directeur des services culturels;

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'autoriser l'embauche de :

Responsable aquatique:

Nom	Emploi	Taux	Durée	Heures/Sem
	Responsable	Responsable	Étá 2024	Selon les
Marie-Jeanne Caron	aquatique	aquatique	LIE 2024	besoins

Sauveteur aquatique :

Nom	Emploi	Taux	Durée	Heures/Sem
Noa Champigny	Sauveteur	Sauveteur	Été 2024	Selon les besoins
Florence Michaud- Beaulac	Sauveteur	Sauveteur	Été 2024	Selon les besoins
Matis Brouard	Sauveteur	Sauveteur	Été 2024	Selon les besoins
Anaïs Bresson	Sauveteur	Sauveteur	Été 2024	Selon les besoins

2024-05-211 11.3 - Résolution pour autoriser l'embauche d'étudiants pour la saison 2024.

Attendu que, pour donner suite aux offres d'emploi étudiant pour l'été 2024 publiées dans La Pensée de Bagot et sur le site internet, et suite aux entrevues pour tous ces postes;

Attendu la recommandation de la directrice Ressources humaines et directrice générale adjointe et du directeur des Services culturels et sportifs;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu :

D'autoriser l'embauche de :

Animatrice bibliothèque :

Nom	Emploi	Taux	Durée	Heures/Sem
	Animatrice	Animatrice	Été 2024	Environ 200h
Camille Leclerc	bibliothèque	bibliothèque	LIE 2024	pour l'été
	Animatrice	Animatrice	Été 2024	Environ 200h
Bryséis Bonsaint	bibliothèque	bibliothèque	□ Ete 2024	pour l'été

Préposé à la location de Kayak / Espaces verts :

Nom	Emploi	Emploi	Taux	Durée	Heures/Sem
Félix Plante	Espaces verts		Espaces verts	Été 2024	Selon les besoins
Félix Plante		Kayak	Préposé location de kayaks été	Été 2024	Selon les besoins

Préposé à la location de Kayak

Nom	Emploi	Taux	Durée	Heures/Sem
Liam Chagnon	Préposé location de kayaks	Préposé location de kayaks été	Été 2024	Selon les besoins de remplacement
Malik Jacques	Préposé location de kayaks	Préposé location de kayaks été	Été 2024	Selon les besoins de remplacement

12 - COUR MUNICIPALE

2024-05-212 12.1 - Renouvellement de la base de données - Éditions SR.

Attendu que le renouvellement au service de mise à jour à la base de données des libellés d'infractions arrive bientôt à échéance;

En conséquence, la conseillère Johanne Joannette propose, appuyée par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu:

D'autoriser le renouvellement du service de mise à jour de la base de données des libellés d'infraction pour une période de trois (3) ans:

Renouvellement de la base de données

*Basé sur un engagement de 3 ans

1 005.00 \$ (2024)

1 005.00 \$ (2025)

1 005.00 \$ (2026)

D'autoriser les paiements à même le poste budgétaire 02-120-00-414.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

13 - BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

13.1 - Dépôt du rapport annuel de la bibliothèque.

Dépôt du rapport annuel 2023 de la bibliothèque.

Le conseil en prend acte.

14 - TRAVAUX PUBLICS

2024-05-213

14.1 - Résolution pour autoriser le paiement d'une facture émise par Michaudville.

Attendu que la Ville a demandé deux prix pour les services d'une équipe d'installation, soit arpenteur, manœuvres pour les infrastructures de la rue Bernier (Projet HM22-Bernier);

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par la conseillère Johanne Joannette et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 19 095 \$ plus taxes, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 22-400-10-000 à Michaudville, pour une équipe d'installation des infrastructures de la rue Bernier, selon la facture no. 36372, émise le 19 avril 2024.

15 - LOISIRS

16 - TRAITEMENT ET ÉPURATION DES EAUX USÉES

2024-05-214

16.1 - Adjudication du contrat pour des services professionnels en ingénierie pour la modélisation des réseaux d'égout sanitaire et pluvial ainsi que du plan de gestion des débordements.

Attendu que les membres du comité de sélection recommandent d'octroyer le contrat pour des services professionnels en ingénierie pour la modélisation des réseaux d'égout sanitaire et pluvial ainsi que du plan de gestion des débordements à Pluritec, car ce dernier a obtenu le meilleur pointage;

Attendu que ce projet est une obligation du ministère des de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques (MELCC);

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu :

De conclure un contrat de service avec Pluritec ayant obtenu le meilleur pointage en fonction des critères de sélection établis dans les documents d'appel d'offres;

Les honoraires de Pluritec pour ce mandat sont établis au coût total de 172 400 \$, plus taxes;

D'adjuger le contrat pour des services professionnels en ingénierie pour la modélisation des réseaux d'égout sanitaire et pluvial ainsi que du plan de gestion des débordements à Pluritec;

D'autoriser une dépense d'un montant de 172 400 \$ plus taxes, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-414-00-411;

De financer un montant de 172 400 \$ plus taxes à même les surplus libres.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

17 - INCENDIE

18 - AMÉNAGEMENT ET URBANISME

2024-05-215

18.1 - Résolution relative à des demandes de dérogations mineures au règlement de zonage no.069-2003 (Atelier mécanique Formida).

...Monsieur le maire invite les personnes intéressées présentes dans la salle à se faire entendre sur les demandes de dérogations mineures apparaissant ci-après.

M. Stéphane Gravel	Demande l'enseigne.	de	quelle	façon	sera	installée
M. Claude Champagne	Demande p		luoi avoii	r autoris	é l'augi	mentation

Attendu que le propriétaire de l'entreprise Atelier Mécanique Formida Inc, demande deux dérogations mineures au règlement de zonage 069-2003, article 13.9, concernant un projet d'installation d'une enseigne lumineuse qui

serait apposée sur le mur avant du bâtiment principal situé dans la zone municipale 117 au 1215, rue du Marché à Acton Vale;

Attendu que l'article 13.9 du règlement de zonage 069-2003 n'autorise aucune enseigne pour un usage industriel à l'intérieur des zones municipales préfixe 100, et que lorsqu'elles sont autorisées pour les usages commerciaux ou publics, elles doivent être non lumineuses;

Attendu que le projet consiste à installer une enseigne lumineuse d'une superficie de 8.21 m² qui serait apposée sur le mur avant de l'usine, soit des dérogations mineures au niveau de la présence même de l'enseigne et au niveau de l'éclairage;

Attendu que les zones préfixe 100 sont des secteurs dont l'occupation est majoritairement résidentielle et que l'usage industriel pratiqué sur l'immeuble visé par la demande est en opération depuis 1976 et bénéficie d'un droit acquis;

Attendu que l'enseigne aurait une superficie de 8.21 m² ce qui représente un bel équilibre au niveau des proportions relativement à la surface disponible sur le mur avant du bâtiment:

Attendu que le type d'éclairage par halo proposé présente très peu ou pas d'impact sur le voisinage;

Attendu que le fait d'accorder les dérogations créerait un précédent négligeable puisque seulement deux usines sont en opération dans une zone préfixe 100 sur l'ensemble du territoire de la Ville.

Attendu la recommandation no:019-2024 du Comité consultatif d'urbanisme;

Attendu qu'un avis a été publié dans le journal La Pensée de Bagot, édition du 17 avril 2024, invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à ces demandes;

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

D'accepter la recommandation no. 019-2024 du Comité consultatif d'urbanisme et d'accorder les dérogations mineures demandées.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2024-05-216

18.2 - Résolution relative à une demande de dérogation mineure au règlement de zonage 069-2003 (1495, rue d'Acton).

...Monsieur le maire invite les personnes intéressées présentes dans la salle à se faire entendre sur la demande de dérogation mineure apparaissant ci-après.

Mme Danika Beauchemin	Pour déposer une dérogation mineure, doit-on			
	le faire avant ou après la construction.			

Attendu qu'une demande de dérogation mineure au règlement de zonage 069-2003, article 7.3 concernant un bâtiment accessoire commercial présentement

en construction dont la hauteur excède la hauteur du bâtiment principal au 1495, rue d'Acton à Acton Vale;

Attendu que le règlement de zonage 069-2003, article 7.3 stipule que la hauteur des bâtiments accessoires aux usages commerciaux ne doit pas excéder la hauteur du bâtiment principal;

Attendu que le bâtiment accessoire à une hauteur de 7.12 m alors que le bâtiment principal à une hauteur de 6.4 m, soit un excédent dérogatoire de 0.72 m au niveau de la hauteur du bâtiment accessoire;

Attendu que le bâtiment s'intègre bien au milieu bâti environnant;

Attendu que le propriétaire est de bonne foi et qu'il projette de séparer son lot en deux parties distinctes, ce qui fera en sorte de rendre le bâtiment accessoire présentement en construction conforme à titre de bâtiment principal;

Attendu que la dérogation demandée, placée dans son contexte, est minime et ne cause aucun préjudice au voisinage;

Attendu la recommandation no: 020-2024 du Comité consultatif d'urbanisme:

Attendu qu'un avis a été publié dans le journal La Pensée de Bagot, édition du 17 avril 2024, invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à cette demande:

En conséquence, la conseillère Johanne Joannette propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisaillon et il est résolu :

D'accepter la recommandation no. 020-2024 du Comité consultatif d'urbanisme et d'accorder la dérogation mineure demandée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2024-05-217

18.3 - Résolution relative à une demande présentée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (Réf: Éric Morel).

Attendu que monsieur Éric Morel désire soumettre à la Commission de protection du territoire agricole du Québec une demande d'autorisation ayant pour but d'obtenir le droit de construire une résidence sur chaque lot. Les lots en question sont 2 329 453, superficie de 1 988 m² et 2 329 452, superficie de 1 377 m²;

Attendu qu'en vertu de l'article 58.2 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, comporte l'obligation, pour la municipalité locale, lorsque la demande porte sur une nouvelle utilisation à des fins autres que l'agriculture, d'inclure dans sa résolution une indication des espaces appropriés disponibles ailleurs sur son territoire et hors de la zone agricole qui pourraient satisfaire la demande;

Attendu que monsieur Stéphane Boisvert, inspecteur municipal, atteste que ce projet est conforme au règlement de zonage et, le cas échéant, aux mesures de contrôle intérimaire:

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu :

Que la présente demande est conforme au règlement de zonage actuel et, le cas échéant, aux mesures de contrôle intérimaire;

Que la Ville d'Acton Vale certifie qu'elle ne détient aucun inventaire des espaces appropriés disponibles ni aucun plan de zonage avec la liste des espaces vacants;

Que la Ville d'Acton Vale recommande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'accorder ladite demande.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2024-05-218

18.4 - Demande d'entretien dans le cours d'eau Mandeville-Tessier #8888 - (Ferme R.F S.E.N.C.).

Attendu la réception d'une demande d'entretien de Ferme R.F. S.E.N.C. dans le cours d'eau Mandeville-Tessier #888 situé sur les lots 4 064 513 et 2 734 634 du Cadastre du Québec, propriété de Ferme R.F. S.E.N.C., 947 Route 116 à Acton Vale;

Attendu la recommandation de la personne désignée de la Ville d'Acton Vale, monsieur Stéphane Boisvert à l'effet que l'entretien du cours d'eau est nécessaire;

Attendu que la Ville doit se prononcer sur cette demande par résolution et indiquer de quelle façon elle désire procéder à la répartition des dépenses relatives à l'intervention demandée;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

Que compte tenu qu'il y a une accumulation importante de sédiments et de végétations réduisant l'efficacité du drainage de parcelles cultivées, la Ville appuie la demande d'entretien dans le cours d'eau Mandeville-Tessier #888;

Que la Ville choisit de répartir le paiement de sa quote-part entre les propriétaires situés en tout ou en partie dans le bassin de drainage du cours d'eau et mandate à cet effet :

ALPG Consultants Inc. [ou autre ou elle-même] pour établir le bassin de drainage géoréférencé général de ce cours d'eau en considérant une marge d'erreur n'excédant pas 10 % et d'en transmettre copie, de façon électronique, à la MRC d'Acton;

La MRC d'Acton pour élaborer le tableau des superficies détaillées des propriétaires basé sur le bassin de drainage géoréférencé préétabli par ALPG Consultants Inc. [ou autre ou elle-même].

19 - VARIA

2024-05-219

19.1 - Vote de félicitations à la Chambre de commerce.

La conseillère Johanne Joannette propose et il est unanimement résolu de féliciter la Chambre de commerce pour l'organisation du gala distinction qui souligne l'excellence des gens d'affaires de la région, qui a eu lieu le 4 mai dernier.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2024-05-220

19.2 - Vote de félicitations.

La conseillère Annie Gagnon propose et il est unanimement résolu :

De féliciter Florence Breault de la polyvalente Robert-Ouimet, qui a décroché le tout premier prix dans la catégorie Interprétation et se mérite maintenant une place lors des Rendez-vous panquébécois qui se tiendront à Thetford Mines.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2024-05-221

19.3 - Vote de félicitations.

La conseillère Annie Gagnon propose et il est unanimement résolu :

De féliciter Rose Bastien, affiliée au club Gymnaska-Voltigeurs de Saint-Hyacinthe, qui a remporté la médaille d'or en tumbling dans la classe N7 à la compétition Élite Canada.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

20 - PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions débute à 20 h 25.

Aucune question n'étant formulée, la période de questions se termine donc à 20 h 25.

21 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Le conseiller Bruno Lavallée propose et il est unanimement résolu de lever l'assemblée à vingt heures et vingt-cinq minutes (20; 25).

Éric Charbonneau	Claudine Babineau, OMA
Maire	Greffière

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Vale dispose des crédits budgétaires et extra-budgétaires suffisants pour le fins auxquelles les dépenses décrites au présent procès-verbal sont projetées		
Maryse Hamel Trésorière	Date	